



Fiche de présentation de

Nom de la structure : Planning Familial de l'Aude

Adresse : 21, cité René Cassin 11200 Lézignan-Corbières

Téléphone : 04 68 27 30 65

Email : mfpf11@club-internet.fr

Personnes à contacter dans le cadre des violences conjugales :

Sylvie Préaut et Paola Ciardullo

Informations sur l'équipe : Nombre / Compétence :

NOM Prénom ¹	Fonction ² sur l'action	Qualification ⁵
CIARDULLO Paola	Écouteuse sur les entretiens d'accueil et de bilan à Narbonne Coordinatrice	Conseillère conjugale et familiale
PREAUT Sylvie	Animatrice du groupe de parole à Carcassonne et Narbonne	Conseillère conjugale et familiale
MICHALET Christine (USSAP)	Animatrice du groupe de parole à Narbonne	Infirmière psychiatrique
RIBOT Éliane (USSAP)	Animatrice du groupe de parole à Carcassonne	Infirmière psychiatrique
SALMI Nadia (PJJ)	Écouteuse sur les entretiens d'accueil et de bilan à Narbonne	Assistante sociale
COLLADO Michel	Animateur en formation sur le groupe de parole de Carcassonne	Conseiller conjugal et familial
MIRABEL Armand	Écouteuse sur les entretiens d'accueil et de bilan à Carcassonne et animateur sur les groupes de parole en remplacement	Conseiller conjugal et familial

Mission générale de la structure :

Missions généralistes

Lutte pour le droit à l'information, l'éducation permanente sur : sexualités, violences et droits des femmes.

Missions liées aux violences conjugales

Entretiens individuels, animations collectives, groupes de parole, formation des professionnels sur les questions de sexualité et de violences.

Publics rencontrés : Tout public

Zone d'intervention : Tout le département de l'Aude

Principaux partenariats développés par la structure :

Mission Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, Tribunal de Grande Instance de Carcassonne et Narbonne, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Union Sanitaire et Sociale Aude Pyrénées (ex ASM), Centre d'Information pour le Droit des Femmes et des Familles, Association Départementale d'Aide aux Femmes et aux Familles, centre hospitalier de Carcassonne, Direction Départementale de Sécurité Publique, ABP 21(Agir Bâtir Prévenir)

Actions de prévention et de prise en charge des auteurs de violences conjugales :

Permanence d'accueil pour les Auteurs de Violences conjugales

La PAV a pour objectif la responsabilisation et la reconnaissance de ses actes, autour d'un travail sur 8 objectifs opérationnels :

- Permettre à l'auteur d'identifier sa responsabilité
- Permettre à l'auteur de prendre en considération l'existence et la souffrance de la victime
- Permettre à l'auteur de modifier sa conception de la relation homme/femme, des rôles masculin/féminin
- Travailler sur les représentations de la violence
- Permettre à l'auteur d'identifier les origines de ses conduites violentes et rechercher des solutions l'aidant à adopter d'autres comportements basés sur le respect et la reconnaissance d'autrui.
- Accompagner les auteurs vers la prise de conscience de leurs comportements et les amener à demander l'aide d'un tiers pour changer
- Évaluer la dynamique des violences dans le couple : fréquence des violences, intensité, modalités de déclenchement, forme des violences exercées
- Permettre de changer le mode de fonctionnement au sein du couple

Le dispositif PAV, c'est :

- 1 entretien d'accueil
- 10 séances de groupe de parole
- 1 entretien de bilan

La personne prend rendez-vous grâce à la ligne téléphonique pour un premier entretien individuel d'accueil. Si sa participation semble pertinente, la personne effectuera 10 séances de groupe de parole qui seront clôturées par un entretien de bilan.

Une permanence de 3heures par mois sur chaque lieu

Deux séances de groupe de parole par mois sur chaque lieux

Pas de permanences ni de groupe de parole au mois de juillet et août

Une participation financière de 5€ par séance de groupe de parole est demandée aux personnes.

A la demande des prescripteurs (services de la justice : parquet, TGI...) sur Narbonne et Carcassonne, la PAV a mise en place une mesure spécifique aux personnes orientées dans le cadre d'alternatives aux poursuites et compositions pénales :

- 1 entretien d'accueil

- 6 séances de groupe de parole.

- **Comité de pilotage** : il comprend différentes structures volontaires pour travailler sur la problématique des auteurs de violences conjugales : PJJ, CIDFF, MFPP, USSAP (ex ASM), Centre hospitalier de Carcassonne, ABP 21, MDDFE, DDSP, ADAFF et le SPIP Ensemble, ces dernières décident des orientations et effectuent le suivi de la PAV.

- **Équipe de professionnel-le-s écoutant-e-s** : elle prend en charge l'accueil des auteurs de violences lors des permanences et l'animation des groupes de paroles. Ces derniers sont mis à disposition par plusieurs structures membre du comité de pilotage : 2 personnels PJJ, 2 personnels USSAP, 4 personnels MFPP.

- **Mise à disposition gratuite de locaux** pour les permanences et les groupes de paroles par le Lieu Ressources à Carcassonne et par la Maison des Services à Narbonne.

- **Une association coordinatrice**, le MFPP, qui assure la coordination et la gestion administrative de la PAV.